

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 29 novembre 2016

Délibération n°4
Portant adoption du règlement des études de l'IEP Saint-Germain-en-Laye

*Vu code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1 et L. 713-1,
Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 publié au bulletin officiel du 25 juillet 2013 portant création d'un institut d'études politique à l'université de Cergy-Pontoise,
Vu l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 juin 2013,
Vu l'avis du comité technique de l'université de Cergy-Pontoise du 22 avril-2013,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise des 23 avril 2013 portant créations de l'IEP,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise approuvant les statuts de l'IEP le 8 juillet 2014,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le règlement des études de l'IEP Saint-Germain-en-Laye a fait l'objet d'une mise à jour,

Considérant qu'il prend désormais en compte l'ouverture de la troisième année de formation à l'IEP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver ce règlement des études,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 12
Nombre de membres présents : 8	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 8	Abstention : 4
Membres absents et non représentés : 14	Non participation : 0

Article unique : approuve le règlement des études de l'IEP Saint-Germain-en-Laye.

Le vice-président Formation et vie étudiante,



Patrick COURILLEAU